



SITES NATURA 2000

PIOLIT - PIC DE CHABRIÈRES

BOIS DE MORGON – FORÊT DE BOSCODON – BRAGOUSSE

MONTAGNE DE SEYMUIT – CRÊTE DE LA SCIE

Réunion du comité de pilotage mutualisé
30 juin 2026, La Bâtie Neuve

COMPTE-RENDU

Composition de l'assemblée

Présents (19) :

- Auffray Pascal : Département des Hautes-Alpes
- Bertrand Gina : Adjointe au Maire de Chorges
- Boislève Yann : Conseiller municipal - Commune de Chorges – Associations Idées de demain
- Coulomb Jean-Paul : LPO Écrins Embrunais
- Drouet Eric : GRENHA (Groupe des entomologistes des Hautes-Alpes)
- Garcin Roger : Collaborateur de recherches scientifiques du CRBPO-MNHN Paris
- Guieu Jean-Daniel : Adjoint au Maire de Crots, Président du COPIL « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon - Bragousse »
- Keller Laureen : CEN-PACA
- Onno Anaïs : GCP
- Paulus Jérémie : ONF – RUT Charance – Champsaur – Valgaudemar
- Perrot Bertrand : Serre-Ponçon Vol Libre
- Pizzaballa-Mousseff Coline : Adjointe au Maire de Bréziers
- Rieth Maurine : ONF - UT Charance – Champsaur – Valgaudemar
- Tetu Morgane : Région Sud - chargée de mission Natura 2000 05 et 04
- Texier Jean-Noël : SAPN – FNE 05
- Mendiela Sélène : CCSP - APN
- Vernadat Nicole : Randonnée Caturige
- Verrier Jean-Luc : Maire de Prunières, Vice-Président de la CCSP
- Vivat Agnès : CCSPVA - Chargée de mission Natura 2000

Excusés (19) :

- Allemand Gérard : DDT 05
- Battocchio Frédéric : Directeur des services de la Mairie de la Bâtie Neuve
- Bernard Christophe : ONF - Chef de l'UT Embrun
- Braud Yoan : Bureau d'études ENTOMIA
- Chaix Yvan : Agence de Développement des Hautes-Alpes
- Chauvet Carole : Conseillère départementale des Hautes-Alpes
- Dhainaut Jérémie : TFT – UT Embrun
- Dubois Cécile : PNE - Technicienne patrimoine – Secteur Embrunais
- Eyméoud Chantal : Vice-Présidente de la Région Sud-PACA
- Eyraud Olivier : naturaliste indépendant
- Gallièr Chantal : DDT 05

- Girard Nathalie : Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- Hubaud Christian : Conseiller départemental des Hautes-Alpes
- Jugy Sybille : CCSP – Charte forestière
- Lombard Jean-François : PNE - Chef du secteur Embrunais
- Michaud Nicolas : TFT – UT Embrun
- Van Es Jérémie : CBNA – Rapporteur scientifique CSRPN
- Vieux Simon : CERPAM
- Viossat Marc : Département des Hautes-Alpes

1) Pré-copil Natura 2000 (élu.e.s et/ou leurs représentant.e.s uniquement)

Morgane Tetu de la Région Sud PACA rappelle que la composition des Copils est fixée par des Arrêtés de Régionaux. Les Copil rassemblent les élus des collectivités dont le territoire est concerné mais aussi un ensemble d'acteurs locaux. Les Présidents de Copil sont désignés lors du pré-copil, composé uniquement des élus du/des site(s). Ils sont des appuis importants en termes de gestion de territoire : ils vont porter la politique Natura 2000 auprès des autres élus du territoire (« les élus parlent aux élus ») et ils sont d'une aide précieuse en cas de points de blocage, mais aussi pour la promotion de l'utilisation des dotations « aménités rurales » sur des projets en faveur de la biodiversité. Ils ont aussi un rôle crucial pour mettre en avant les enjeux de conservation des sites et les défendre, dans les instances auxquelles ils participent. En outre, les Présidents de Copil président et animent le Copil annuel, impulsent et suivent les actions sur les sites et accompagnent la chargée de mission dans la réalisation de ses missions.

Un tour de table des participants est proposé.

Site Natura 2000 « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse »

Candidat : M. Jean-Daniel Guieu, adjoint au maire de Crots, Président du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation FR9301523 « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse ».

L'ensemble des élus et de leurs représentants présents (7) ont voté à main levée.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

M. Jean-Daniel Guieu est réélu Président du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation FR9301523 « Bois de Morgon – Forêt de Boscodon – Bragousse ».

Site Natura 2000 « Piolit – Pic de Chabrières »

Candidat : M. Yann Boislève, conseiller municipal à Chorges.

L'ensemble des élus et de leurs représentants présents (7) ont voté à main levée.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

M. Yann Boislève est élu Président du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation FR9301509 « Piolit – Pic de Chabrières ».

Mme Gina Bertrand, adjointe au maire de Chorges, sera suppléante de M. Boislève.

Site Natura 2000 « Montagne de Seymuit – Crête de la Scie »

Candidate : Mme Coline Pizzaballa-Mousseff, adjointe au maire de Bréziers.

L'ensemble des élus et de leurs représentants (7) présents ont voté à main levée.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Mme Coline Pizzaballa-Mousseff est élue Présidente du comité de pilotage de la Zone Spéciale de Conservation FR9302002 « Montagne de Seymuit – Crête de la Scie ».

Mme Laura AMOYEL, adjointe au maire de Bréziers, sera suppléante de Mme Pizzaballa-Mousseff.

2) Ouverture de la séance plénière et ordre du jour

Après avoir remercié la CCSPVA d'accueillir ce nouveau Copil mutualisé, un tour de table des participants est proposé et **Agnès Vivat** présente l'ordre du jour :

- Présentation rapide des sites et aspects administratifs
- Travaux de gestion
- Évaluations des incidences
- Études et suivis scientifiques
- Communication, sensibilisation, partenariats et actions de réseau
- Projets 2025-2026

Un diaporama est présenté en support de la réunion. Il est visible ici :

<https://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/2026-08/Diapo%20Copil%202026.pdf>

Seuls les commentaires et discussions en marge de cette présentation seront détaillés ci-dessous.

3) Présentation rapide des trois sites

- 3 sites en animation
- Détail du budget 2024-2027
- Comité de pilotage : révision des AP
- Présentation de la nouvelle et des nouveaux Président.e.s de Copil (voir ci-dessus)

4) Gestion

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2022-2027 : PAEC Écrins et Dévoluy Gapençais Haute Durance :

- 2 mesures contractualisées sur les sites Piolit et Morgon-Boscodon : PRA1 (surfaces herbagères et pastorales) et PRA3 (plan de gestion pastorale) ;
- nouveauté 2022-2027 : obligation de formation des contractants et mise en place des formations par les partenaires MAEC des Hautes-Alpes, dont font partie les chargé.e.s de mission Natura 2000 ;
- 4 bénéficiaires en 2026 pour les 3 sites : alpage ovin du Morgon, alpage bovin de Combe Belle, pâturage d'intersaison ovin de Joris Payan (Chorges) et pâturage d'intersaison ovin du GAEC du Pomeyret (Prunières) : cartographies des enjeux et plans de gestion pastoraux.

Coline Pizzaballa-Mousseff signale qu'un éleveur a demandé à établir une convention de pâturage en partant sur le site Natura 2000 de Bréziers (secteur Pinatelle).

Agnès Vivat précise que si la mise en place d'une MAEC n'est plus possible sur cette programmation, un projet pourra être envisagé lors de la prochaine campagne MAEC.

Laureen Keller demande si ces mesures pourront être remises en question lors de la prochaine campagne MAEC.

Agnès Vivat répond que pour le moment, aucune information sur cette nouvelle campagne MAEC n'est disponible (calendrier, budget, mesures, mise en œuvre...).

- Contrats naturels 2000 :

- Historique des contrats Natura 2000 sur les 3 sites : 17 contrats en une dizaine d'années pour près de 231 000 € au total ;
- Le dernier en date : débardage avec traction animale à Pierre Arnoux avec le Mandement forestier de Savines, avec une aide de 6 560 €.

Jean-Luc Verrier précise que le Mandement est un groupement de 5 communes avec pour objectif la gestion d'un territoire commun, à savoir les forêts, avec partage des charges et des recettes.

Jérémie Paulus explique la différence entre débusquage (les bois façonnés sont sortis de la parcelle) et débardage (les bois sont amenés du bord de la parcelle jusqu'à la place de dépôt). Ici les chevaux ont réalisé le débusquage des

bois, jusqu'en bord de parcelle, où ils ont été repris par le tracteur forestier jusqu'à la place de dépôt. Il précise également l'origine du surcoût : lorsqu'on déplace des machines, il y a un prix fixe, et c'est la même chose pour les chevaux. Ici on déplace tracteur et chevaux, donc les coûts s'additionnent. Ce coût est ici limité car c'est la même entreprise qui fait le débusquage et le débardage (et qui scie le bois ensuite).

Jean-Luc Verrier demande si un contrat Natura 2000 est susceptible de financer le surcoût d'une exploitation par câble.

Jérémy Paulus répond qu'un tel projet est en cours sur Rabou. La Région finance le surcoût de l'exploitation par câble dans le cadre de la valorisation des bois et la vente du bois financera de reste de l'exploitation (budget à l'équilibre). Pour d'autres projets, l'aide Natura 2000 pourrait venir aider les communes. Il évoque la problématique des grosses entreprises de bois énergie (Fibre Excellence notamment) qui absorbent tous les bois non valorisables en palettes (bois énergie et pâte à papier). Néanmoins, la grande majorité du bois énergie qui sort des forêts des Hautes-Alpes reste dans les Hautes-Alpes et alimente les communes équipées de réseaux de chaleur (leur approvisionnement en plaquettes sèches nécessite néanmoins de passer par les plate-formes).

Jean-Luc Verrier s'interroge cependant car la plate-forme bois-énergie d'Embrun (qui alimente un réseau de chaleur pour 7 à 8 communes) est en recherche de bois local pour son alimentation. Elle manque de matière première provenant de circuits courts... L'entreprise qui exploite la plate-forme n'a actuellement pas suffisamment de visibilité sur son approvisionnement en matériaux locaux.

Pascal Auffray mentionne qu'au sujet des coupes à câble, des études de rentabilité ont été menées et, sans aides publiques, ce n'est pas rentable chez nous. Sur une coupe expérimentale à Arvieux, le budget était équilibré mais grâce à un mix câble/coupe traditionnelle. C'est pourquoi la Région et le Département ont des politiques d'aide de l'exploitation par câble.

Concernant les réseaux de chaleur et les chaufferies bois des Hautes-Alpes, ces projets ont bénéficié de subventions du Département lors de leur mise en place. Un projet régional de Schéma d'Accès à la Ressource Forestière (avec une déclinaison par département) a été mis en place afin d'avoir une cohérence régionale sur cette thématique et assurer un approvisionnement régulier de ces chaufferies (notamment via des contractualisations avec l'ONF).

En outre il existe dans les Hautes-Alpes une importante Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF), ce qui permet de fédérer les propriétaires pour alimenter les chaufferies bois : c'est une chance.

Jean-Noël Texier ajoute que la SAPN-FNE a mené une action pour alerter sur la faiblesse de l'étude d'impact du projet de centrale biomasse à Gardanne (Gazel Energie) et a demandé des compléments d'étude.

Laureen Keller demande si le débardage avec les chevaux a effectivement atteint son but en préservant les enjeux identifiés.

Agnès Vivat montre, photos à l'appui, que le travail avec les chevaux a permis de minimiser au maximum les marques sur le sol et dans les milieux humides, ce qui a permis d'éviter la perturbation des zones humides et des orchidées forestières.

→ Projet de contrat Potentille du Dauphiné (FD du Sapet, commune d'Ancelle) ;

Jérémy Paulus précise que la clôture sera en ursus 10X10, comme pour la protection des plants forestiers.

→ Projet d'entretien des mares forestières de Boscodon et de Morgon (FD de Boscodon sur Crots et Forêt Mandementale sur Savines) ;

→ Projet de contrat bois sénescents en forêt communale du Sapet (commune de la Bâtie Neuve) ;

→ Gestion d'une station d'ailante en forêt communale de Bréziers.

5) Évaluations des incidences

- Travaux RTM Boscodon ;
- Trails et raids (+ plate-forme <https://declaration-manifestations.gouv.fr/>) ;
- Sites de décollage parapente sur le Piolit – Pic de Chabrières (voir diaporama de Bertrand Perrot – SPVL) : conventionnement (présentation visible ici : https://hautes-alpes.n2000.fr/piolit_actions)

Jérémy Paulus demande si ces décollages sont en forêt communale de Chorges.

Bertrand Perrot et Agnès Vivat répondent que l'on est sur la commune de Chorges et en forêt communale de Chorges en effet (l'aménagement est en cours de révision). Une réunion en mairie rassemblant la commune, le groupement pastoral, l'ONF et Natura 2000 a permis de discuter de ces conventionnements.

6) Études, suivis scientifiques, actualisation des DOCOBs

- Sabot de Vénus : suivi pluri partenarial de la dynamique sur Morgon-Boscodon depuis 20 ans. Analyses statistiques et projets de modélisation avec l'INRAE (LESSEM) ;
- Sabot de Vénus : prospections sur la Montagne de Seymuit à Bréziers ;
- Epipogon sans feuille : suivi de la dynamique sur Morgon-Boscodon + étude de l'ONF au niveau national ;
- Étude des peuplements de papillons sur le Piolit : ENTOMIA et GRENHA.

Eric Drouet explique que les prospections ont été réalisées de jour et de nuit (avec des lampes puissantes et plusieurs dispositifs différents). Cette méthodologie a été déployée sur différents points du site mais certaines zones restent inaccessibles pour les chasses de nuit.

Ces prospections ont permis de réactualiser les données papillons de jour et établir une première liste des papillons de nuit. Des prospections spécifiques sur certaines espèces patrimoniales, protégées, d'intérêt communautaire (notamment l'Isabelle de France) ont été menées, pas toutes couronnées de succès. D'autres espèces à enjeu ont en outre été découvertes ou confirmées sur le site.

Gina Bertrand demande comment on peut savoir que les femelles sont fécondées lorsqu'on les capture.

Eric Drouet explique que sur les Apollons, lorsque le mâle féconde la femelle, il laisse une membrane chitineuse (le sphragis, bien visible) qui empêche tout nouvel accouplement.

Laureen Keller demande pourquoi le choix de la méthode de suivi s'est portée sur un protocole chronocapture plutôt que chronoventaire, qui peut s'avérer plus impactant pour les papillons.

Agnès Vivat répond que l'objectif était avant tout d'apporter des données permettant d'orienter la gestion, en particulier pastorale. Les experts ont proposé cette méthode qui s'avère plus rapide, plus reproductible et avec un peu moins de biais observateur, et ainsi on a pu mettre en place plus de points de suivi (6 au total). Il n'y a pas eu de casse lors des inventaires (un seul observateur intervenait).

- Chauves-souris : recherche de gîtes, suivi des gîtes connus, participation au projet Vigie-chiro (confirmation d'espèces et mise en évidence des rythmes d'activités) ;
- Présentation du projet de RNR Chorges-Prunières par Anaïs Onno du GCP (diaporama : <https://hautes-alpes.n2000.fr/sites/hautes-alpes.n2000.fr/files/2026-08/2026.06.30%20RNR%20Vallon%20de%20la%20Marasse%20Chorges%20Pruni%C3%A8res.pdf>) ;

Morgane Tetu demande comment va se passer l'articulation avec l'animation du site Natura 2000 Piolit-Pic de Chabrières, jouxtant le projet de RNR (suivi des colonies, décisions sur la conservation des espèces).

Anaïs Onno répond que la RNR aura un comité consultatif (regroupant l'ensemble des propriétaires et les gestionnaires) dans lequel seront représentés N2000, le PNE et les autres gestionnaires ayant un lien avec le projet. L'idée de cette présentation est justement d'assurer la cohérence des périmètres de protection dans ce secteur. En termes de suivi, le GCP est financé par la DREAL et la Région pour faire le suivi d'un certain nombre de gîtes en PACA. Le GCP assure le suivi du gîte des Risouls dont il est propriétaire. Un autre des objectifs du projet est aussi d'approfondir la connaissance, notamment sur les transferts et transits entre gîtes mais aussi sur les routes de vol. La création de la réserve permettrait d'améliorer les connaissances sur les chauves-souris dans ce secteur, notamment leur circulation.

Morgane Tetu approuve et souligne qu'il est important d'articuler les actions entre les différents acteurs et les différents niveaux de protection. Natura 2000 travaille beaucoup sur la concertation et ça peut être utile de s'appuyer sur les réseaux existants.

- Suivi des petites chouettes forestières ;
- Suivi des aigles royaux.

7) Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement et actions de réseau

- Animations scolaires (9 interventions) ;
- Participation aux événements locaux : conférences, expositions, Fête de la Biodiversité... ;
- Soirées chauves-souris (4) ;
- Accueil en forêt de classes primaires de l'Argentièrre la Bessée (Morgon) ;
- Matinée à la rencontre des bergers sur Morgon (20 pers) et médiation pastorale (100 pers) ;
- Entretien et information sur le sentier de Morgon (avec la CCSP) ;
- Documents de communication : l'existant + le site web N2000 départemental et ceux des collectivités, les magazines de la CCSPVA ;
- Partenariats : études, échanges et formations ;
- Réseau Natura 2000 : journées de cohésion départementale et régionale.

8) Projets 2026-2027 et au-delà

- MAEC : suivi de la mise en œuvre et échanges avec les éleveurs et les bergers + suivi de la végétation du Morgon avec la PNE ;
- Contrats Natura 2000 et gestion : Potentielle du Dauphiné, mares forestières, contrat bois sénescents, ailante ;
- Poursuite des inventaires et des suivis + analyse des données ;
- Communication-sensibilisation : actions avec les écoles du territoire + soirées chauves-souris + sortie de découverte du pastoralisme + sensibilisation des pratiquants des sports de nature ;
- Dotation aménités rurales versée aux communes et utilisations possibles.

Morgane Tetu ajoute que viendra forcément le temps du bilan de cette dotation « aménités rurales ». Si les résultats en termes de conservation de la nature ne sont pas considérés par l'État comme satisfaisants au regard des montants investis, il est possible que ces subventions se tarissent.

Agnès Vivat souligne que le rôle des Présidents de COPIL est particulièrement important sur ce point car ils peuvent communiquer là-dessus en conseil municipal et proposer des utilisations pertinentes de cet argent, en faveur de la biodiversité.

Morgane Tetu ajoute que l'argument que cette subvention puisse s'arrêter doit être entendu par les élus. Mais le fait que cette dotation puisse être librement utilisée la rend malgré tout très intéressante pour financer des petits projets qui ne rentrent pas dans les « cases » des subventions et appels à projets classiques.

Agnès Vivat remercie tous les membres du COPIL pour leur participation.